

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2025, un avis de motion a été donné et un projet de règlement n° 2025-743 a été déposé relativement à l'adoption éventuelle du règlement portant sur la citation de l'église Saint-Paul à titre d'immeuble patrimonial située au 401, 4^e rue Ouest (lot 5 805 120 du cadastre du Québec).

Ce projet de règlement vise à préserver les caractéristiques du bâtiment en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le conseil local du patrimoine tiendra une séance publique le 19 juin 2025 à 19h00 à la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, afin de présenter le règlement et recueillir les commentaires des personnes intéressées.

Cette séance publique du conseil local du patrimoine portera exclusivement sur le projet de règlement n° 2025-743 portant sur la citation de l'église Saint-Paul à titre d'immeuble patrimonial.

Le projet de règlement mentionné ci-haut est disponible au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h ainsi que 13 h 00 et 16 h 30 et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Senneterre, ce 28^e jour du mois de mai 2025



Martine Mainville

Greffière